



Canalisation enterré cassé caché par l'ancien proprio

Par Jdjl

Bonjour, j'aimerais avoir l'avis d'expert sur notre problème.
Voici la situation :

Nous avons acheté une maison en Juin 2016.
Dès le premier jour, nos toilettes se sont bouchés.

Nous avons fait venir (à plusieurs reprise) une société afin de débouché nos canalisations, jusqu'à ce qu'on découvre (via un passage caméra en autre ...) que nos eaux usées n'arrivaient pas jusqu'à notre égout car la canalisation principale (sous la maison) était cassé et complètement obstrué et depuis certainement quelques temps.

A ce moment nous nous sommes dit que l'ancien propriétaire devait certainement être au courant de la situation et nous aurait donc caché cela.

Nous avons revu notre acte de Vente et nous avons remarqué (oui c'est une erreur de notre part de ne pas avoir fait attention à cela lors de la signature) qu'il y avait une mention qui stipulait que le propriétaire vendeur déclarait que le système d'évacuation fonctionnait bien mais que le système n'avais pas été vérifié par un professionnel et que nous, (acheteur) avons connaissance de cela et refuserai toute attaque contre le vendeur.

Mais malgré ça, nous avons décidé de contacter un avocat qui au final nous annonce qu'il fallait plus de preuve sans quoi, il serai difficile de se défendre face à cette situation.

Nous avons donc fait appelle à quelques sociétés afin d'établir des devis pour réparer la canalisation.
Au vu de nos faibles moyens à ce moment, nous avons décider de repousser à plus tard la réparation quitte à toujours avoir des problèmes ...

Presque 3 ans sont passé maintenant et nous avons depuis, les toilettes qui se bouche pratiquement tous les 2 jours avec en plus, des mouches d'égout qui remonte ...

A ce jour, nous avons décider d'agir et d'entreprendre les travaux avec une entreprise du secteur (les travaux on commencer hier).

Et là, nous allons de surprise en surprise !

L'un des ouvriers dit avoir déjà travaillé dans notre maison il y a quelques années (2013 / 2014) avec une autre société qui à fermé depuis et qu'il avait fait plusieurs intervention pour déboucher les toilettes ainsi que des passages caméras ...

Cela veux donc dire que le vendeur à menti sur sa déclaration notifier sur l'acte de vente !

Aujourd'hui juste pour la remise à neuf de tout le système d'assainissement, ma facture est de 6000 euro. Sans compter le carrelage, et ma terrasse à refaire !

Pensez vous que je puisse attaquer l'ancien propriétaire ?

Puis je récupérer une preuve (facture , devis ou autre) d'une société maintenant fermé ?

Pendant les travaux nous réalisons que la canalisation est dans cet état depuis plusieurs années; les odeurs, et le reste ne pouvait pas passer inaperçu auprès des anciens occupant !

Merci pour votre avis.

Par Robin21

Bonjour,

Comme vous j'aurais besoin de conseils de professionnels concernant ma situation :

Je viens d'acheter une maison et c'est mon premier investissement. Il y'a beaucoup de travaux a réaliser, ça ne me fait pas peur, j'ai quelque notions en plomberie et dans le bâtiment. Le seul problème : Lorsque nous avons voulu refaire l'électricité, j'ai remarqué que les fils qui étaient reliés aux dominos étaient totalement rongés. Racheter des fils n'est pas le problème, mais je soupçonne la présence de rats dans l'ancien faux plafond. J'ai vu des crottes semblables à celle des rats ce qui a confirmé mes doutes. Je me suis donc vite rendu sur plusieurs site de dératisation et j'ai choisi ce professionnel : [\[url=https://www.docteur-nuisibles.com/\]https://www.docteur-nuisibles.com/\[/url\]](https://www.docteur-nuisibles.com/). La dératisation s'est bien déroulée, je n'ai plus aucun rongeurs, mais (il y'a toujours un mais) je me demande si il y a une partie de l'intervention que mon assurance pourrait prendre en compte ? Etant donné que j'ai acheté la maison et qu'elle était déjà infectée, puis-je me retourner vers l'ancien propriétaire ? Vu l'état des dégâts je comprends mieux le faible cout que ma maison m'a couté. Le fait que l'ancien propriétaire ne m'est pas prévenu de cette infestation m'a engendré pas mal de soucis financiers car l'intervention reste un investissement. Je me tourne vers vous en dernier recours...

Ps : avant l'acquisition d'une maison, vérifiez bien que celle ci ne soit pas infestée ou qu'il y' ai pas de mauvaises surprises de ce genre. A cause de cette histoire j'ai du mettre en suspend les travaux et donc notre aménagement. Perte de temps et d'argent. J'attends vos conseils, merci d'avance,

Robin